



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

Office fédéral de topographie swisstopo
Géodésie et Direction fédérale des mensurations
cadastrales

CH-3084 Wabern

swisstopo; kah

POST CH AG

Aux organismes cantonaux responsables du
cadastre RDPPF
en vous priant de transmettre, le cas échéant, aux
autres services cantonaux concernés

Numéro de dossier : swisstopo-D-CDDA3401/134

Dossier traité par : Christoph Käser

Wabern, le 1 novembre 2024

Cadastre RDPPF Express n° 2024 / 03

Etablir le rapport annuel 2024 sur le cadastre RDPPF – tâche incombant aux cantons

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la convention-programme 2024–2027, l'organisme cantonal responsable du cadastre RDPPF doit prouver à l'Office fédéral de topographie swisstopo qu'il a bien exécuté les prestations prévues en 2024. Le rapport annuel standardisé (cf. convention-programme, § 6.1) a valeur de preuve à cet égard.

Structure du rapport annuel

Le rapport annuel se fonde très largement sur la stratégie et le plan de mesures 2024–2027. Il est subdivisé ainsi:

- La question 1 est utilisée pour choisir le canton.
- Les questions 2 à 9 abordent la suite de la mise en œuvre du premier axe stratégique intitulé «Consolider et stabiliser le cadastre RDPPF».
- Les questions 10 à 12 portent sur le deuxième axe intitulé «Préparer l'extension du cadastre RDPPF».
- Les questions 13 à 27 portent sur l'«Exploitation du cadastre RDPPF».
- Les questions 28 à 30 portent sur les indemnités fédérales
- Les questions 31 et 32 concluent le rapport.

Saisie des dépenses

La totalité des frais (subdivisés en frais internes et en mandats externes) consentis par l'organisme cantonal responsable du cadastre RDPPF doit être présentée. Les dépenses indiquées doivent uniquement comprendre les frais supplémentaires supportés par les organismes cantonaux et inhérents à l'introduction du cadastre RDPPF, à son exploitation et à la poursuite de son développement. Les dé-

Office fédéral de topographie swisstopo
Christoph Käser, dipl. Ing. ETH
Seftigenstrasse 264
3084 Wabern
Tél. +41 58 46 28614
Christoph.Kaaser@swisstopo.ch
www.swisstopo.ch



swisstopo-D-CDDA3401/134

penses consenties par les autres services cantonaux spécialisés ne sont pas à prendre en compte ici, ces frais étant couverts par leurs mandats de base respectifs.

Transmission du rapport annuel

Le rapport annuel prend à nouveau la forme d'une enquête en ligne. Cette dernière est accessible dès à présent sous: <https://findmind.ch/c/rdppf2024fr>. Nous avons par ailleurs créé un fichier Word de l'enquête en ligne pour que vous puissiez bénéficier d'une vue d'ensemble la concernant: <https://www.cadastre-manual.admin.ch/fr/rdppf-modeles-et-formulaire>. Vous avez la possibilité d'exporter à tout moment le rapport annuel au format Word à partir du questionnaire en ligne avec la fonction « Afficher les réponses / imprimer ».

Vous devez clore le rapport annuel en activant la fonction « Terminer le rapport annuel ». Plus aucune correction ne sera possible ensuite. A compter de ce moment, on considère que le rapport est transmis à swisstopo qui peut lancer son analyse.

Le rapport annuel 2024 sur le cadastre RDPPF doit nous parvenir le vendredi 31 janvier 2025 au plus tard.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous remercions dès à présent de votre collaboration constructive et de votre esprit de coopération.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des mensurations
cadastrales

Marc Nicodet
Responsable du domaine

Christoph Käser
Responsable de processus mensuration
officielle et du cadastre RDPPF

Annexe: Mot de passe (seulement pour les organismes cantonaux responsables du cadastre RDPPF)